

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



1437^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 11 octobre 1966,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Mgonja (République-Unie de Tanzanie)</i>	1
<i>Discours de M. Bishti (Libye)</i>	6
<i>Intervention du représentant de la République arabe unie</i>	10

Président: M. Abdul Rahman PAZHwak
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MGONJA (République-Unie de Tanzanie) [traduit de l'anglais]: Il y a 12 mois, la vingtième session de l'Assemblée générale se réunissait dans une atmosphère de grandes espérances et d'optimisme. Les frustrations, les récriminations qui avaient empoisonné la dix-neuvième session s'étaient apaisées. On semblait sortis de l'impasse qui avait paralysé toute activité politique importante, ou du moins on aurait pu le supposer. Et parce que le danger d'affrontement à propos de l'Article 19 de la Charte avait été écarté — parce que certains pays avaient accepté de verser des contributions volontaires tandis que d'autres pays avaient consenti à garder le silence et à ne pas insister sur un problème constitutionnel difficile — nous avons gagné du temps et les Etats Membres ont pu croire que rien n'allait vraiment mal aux Nations Unies, ni dans les affaires internationales. Il est maintenant très clair que c'est le contraire qui est vrai. Les Nations Unies se trouvent toujours devant de graves problèmes de représentation, de financement et d'organisation pour l'établissement et le maintien de la paix. Nous courons un danger mortel, celui d'aller aveuglément vers une troisième guerre mondiale, des plus catastrophiques. Nous nous sommes laissé distraire des grandes tâches qu'implique la construction d'une société internationale nouvelle et plus juste. Voilà la perspective pessimiste qui, nous devons honnêtement le reconnaître, s'offre à cette vingt et unième session de l'Assemblée générale.

2. De nombreuses délégations, ici et en dehors de l'Assemblée, ont prié le Secrétaire général de consentir à accepter un nouveau mandat. La Tanzanie ne le cède à personne dans la haute estime qu'elle a pour notre compétent, dévoué et honnête Secrétaire général et nous aimerions le voir rester à son poste. Ma délégation, toutefois, comprend parfaitement la situation des plus embarrassantes dans laquelle se trouve l'honnête homme qu'est U Thant en raison des circons-

tances dans lesquelles il est appelé à servir les Nations Unies. Ce qui doit troubler plus encore une personne aussi honnête que lui, c'est que les mêmes Membres dont la conduite sur la scène internationale lui a rendu difficile, sinon impossible, d'accepter de rester à son poste, sont aussi à l'avant-garde des efforts faits pour qu'il y reste.

3. U Thant a dit: "Arrêtez l'agression, quel que soit le prétexte sous lequel elle a lieu." Il insiste: "Soyez honnêtes avec vous-mêmes et éliminez la domination raciale de la majorité par la minorité en Afrique méridionale." Puis il plaide auprès des riches: "Au lieu de vous contenter de belles paroles sur les problèmes des pays en voie de développement, soyez plus réalistes, améliorez les termes des échanges et augmentez votre aide." Hélas, aucune de ses paroles n'est entendue. Pourtant, les Membres continuent de prononcer aux Nations Unies des mots qui correspondent mal à leur comportement.

4. Ma délégation partage les profonds regrets exprimés par d'autres délégations devant l'impuissance du Comité spécial des Trente-Trois à trouver une formule satisfaisante pour nous guider dans la conduite des futures opérations de maintien de la paix. Je tiens à rendre hommage à la persévérance et à la sincérité — dont il y a de nombreuses preuves — avec lesquelles les membres du Comité se sont consacrés à leur tâche. Néanmoins, le fait déprimant demeure qu'au bout de presque deux ans l'intelligence et le dévouement de nos représentants les plus compétents et les plus expérimentés n'ont pas permis de trouver un moyen d'éviter une répétition de la débâcle constitutionnelle et financière que nous avons déjà connue une fois.

5. Après tant d'années de discussions et d'efforts si mal récompensés, nul n'espérait qu'il se produirait des miracles dans le domaine du désarmement. Toutefois, nous pouvions au moins espérer — et nous espérons — que les discussions au Comité des dix-sept puissances pour le désarmement à Genève nous auraient fait progresser un peu sur la voie du désarmement général et complet. Il est décevant d'apprendre que tous les efforts faits au cours des derniers 12 mois n'ont pratiquement abouti à rien. Aucun progrès ou aucun changement de position important n'a eu lieu depuis la vingtième session, que ce soit dans le domaine de la non-prolifération ou même en ce qui concerne l'extension de l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires.

6. Ma délégation a averti la vingtième session de l'Assemblée que nous étions préoccupés par l'atmosphère irréaliste dans laquelle se déroulaient à Genève ces entretiens sur le désarmement. Il nous faudra revoir cette question très sérieusement à la présente

session. Dans ces discussions sur le désarmement dont une puissance nucléaire reste absente et une autre est délibérément exclue, y a-t-il vraiment des chances d'aboutir à quelque chose qui en vaille la peine? Combien de temps encore pouvons-nous poursuivre ce qui est presque devenu un rituel, où trois des cinq puissances nucléaires discutent avec plusieurs puissances qui pourraient bientôt le devenir des propositions destinées à empêcher ces dernières d'atteindre le niveau des premières? Et même si l'on aboutissait à quelque formule à laquelle toutes pourraient souscrire, quelle en serait la valeur alors que deux puissances nucléaires absentes presque certainement la boycotteraient?

7. C'était dans l'espoir de faire disparaître certaines de ces chimères qui entravent les discussions des dix-sept nations à Genève que ma délégation s'est jointe à la grande majorité des autres membres de l'Assemblée pour appuyer à la dernière session des propositions tendant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Nous demeurons convaincus de l'utilité de cette idée, mais nous devons bien nous rendre compte qu'une telle conférence n'aura probablement pas plus de résultats que les discussions de Genève, à moins que ne soient remplies certaines conditions préalables. La plus importante de ces questions est la composition de la conférence. Il faut que toutes les grandes puissances du monde assistent à la conférence et prennent part à ses travaux. De l'avis de ma délégation, ce caractère d'universalité est le meilleur garant qu'il sera apporté au problème du désarmement une solution équitable pour tous, et, partant, présentant les plus grandes chances de succès.

8. Ceci nous amène tout naturellement à examiner les conditions de nature à empêcher la réunion d'une telle conférence universelle; l'une d'elles est sans nul doute la guerre qui se déroule au Viet-Nam. Le Gouvernement et le peuple de la Tanzanie voient avec tristesse et inquiétude le nombre croissant des vies humaines qui sont sacrifiées dans cette malheureuse guerre. L'escalade continue, les attaques contre la République démocratique du Viet-Nam, l'utilisation de méthodes inhumaines et mises hors la loi, les violations des traités et des accords internationaux ne sont que des signes trop évidents d'un engagement arrivé au point où la volonté de triompher risquerait de faire oublier l'existence même du peuple vietnamien. La Tanzanie estime qu'il faut mettre fin immédiatement à ces violations dangereuses. Ce qu'il faut, ce n'est pas élaborer quelque chose de nouveau pour apporter la paix aux combattants, c'est utiliser et appliquer les dispositions adoptées dans les Accords de Genève de 1954.

9. Ma délégation pense qu'à notre époque rien ne justifie le recours à la force pour régler les différends entre nations, si ce n'est sous les auspices des Nations Unies et avec leur approbation. Le Pacte de la Société des Nations, la doctrine Stimson — non-reconnaissance des fruits de l'agression —, le procès de Nuremberg et les autres procès de criminels de guerre, la Charte des Nations Unies et la réprobation générale soulevée par les interventions à Suez en 1956, tout cela confirme la mise hors la loi de la guerre et du recours à la force en tant qu'instruments de poli-

tique nationale. Sur le plan international, l'utilisation de la force armée par une ou plusieurs nations contre une autre — excepté avec l'approbation ou l'autorisation données par les procédures institutionnalisées des Nations Unies — est juridiquement un crime et moralement une faute. C'est pourquoi la poursuite de la guerre au Viet-Nam est une tragédie pour les Nations Unies et pour l'ensemble de la famille internationale. Nous croyons en outre que le peuple vietnamien, si on le laissait tranquille, pourrait régler les questions dans l'intérêt le mieux compris du Viet-Nam, de l'Asie et du monde entier.

10. Mon pays partage entièrement l'avis de ceux qui pensent que la République populaire de Chine doit prendre la place qui lui revient de droit comme Membre de notre organisation. Mon pays estime en outre qu'en prenant sa place comme Membre des Nations Unies la République populaire de Chine doit remplacer complètement le régime de Taiwan, qui a la prétention de représenter ici le peuple chinois. Les Nations Unies doivent atteindre leur objectif d'universalité. En excluant de notre organisation un quart de la population du monde, nous nous écartons trop de l'objectif souhaité, et il en résulte un vide qu'en toute honnêteté on ne saurait tolérer.

11. Certaines grandes puissances qui défendent la cause absurde de l'opposition à l'universalité des Nations Unies essaient de justifier leur attitude en alléguant que la politique de la République populaire de Chine contrevient aux dispositions de la Charte. Outre que ces allégations sont dépourvues de fondement, et en fait ne constituent qu'un rideau de fumée pour masquer les véritables motifs des luttes idéologiques dans la politique de puissance, on reconnaîtra que bien des Etats Membres des Nations Unies ont également aujourd'hui quelques imperfections.

12. Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion de connaître de près et de voir ce grand pays qu'est la République populaire de Chine ne sauraient manquer d'être sensibles à ses extraordinaires réussites. Je dirai plus: nous ne saurions méconnaître les enseignements très évidents que les pays en voie de développement peuvent tirer de semblables réussites dans des conditions qui ressemblent fort à celles de nos pays. Une fois de plus, nous sommes fermement d'avis que la République populaire de Chine doit participer, comme elle en a le droit, aux activités de cette organisation mondiale.

13. Outre la guerre du Viet-Nam, il y a d'autres indices que les rapports internationaux entrent dans une phase de régression. Les grands espoirs et les nobles sentiments qui ont inspiré, il y a six ans, le lancement de la Décennie des Nations Unies pour le développement se sont recroquevillés sous le vent glacial du chauvinisme économique. Chaque année nous avons vu les modestes progrès réalisés dans la production agricole compensés par la chute des prix de nos produits et l'augmentation rapide des prix des produits manufacturés que nous devons acheter. L'assistance aux nations en voie de développement sous forme de dons et de prêts de sources multilatérales et bilatérales n'a jamais suffi à contrebalancer ces termes défavorables des échanges mondiaux. Aujourd'hui, à notre grande inquiétude, nous voyons que même ces modestes dons et prêts tendent à diminuer, alors

que nous comptons sur eux pour mettre en œuvre des plans d'amélioration des méthodes agricoles et un début d'industrialisation.

14. Lors de son accession à l'indépendance, le peuple de Tanzanie, comme celui de nombreux autres pays en Afrique et dans d'autres parties du monde, attendait beaucoup des efforts combinés que ferait la communauté internationale pour faire disparaître le fardeau écrasant du retard social et économique dont nous avons souffert pendant des décennies de colonialisme. La situation où les deux tiers de la population du monde vivait dans une misère sordide et dans la maladie, tandis que l'autre jouissait de la splendeur et de l'opulence, nous semblait prouver clairement que les affaires internationales étaient mal administrées et qu'un malaise régnait dans la société internationale. Non seulement ce déséquilibre demeure après que s'est écoulée plus de la moitié de la Décennie, mais il s'accentue chaque année.

15. En Tanzanie, nous sommes unis dans notre décision de lutter pour arriver à une vie meilleure. Nous sommes indépendants depuis 1961, mais nous avons pris en main un pays dont le développement avait été négligé par l'ancienne puissance administrante et dont le système politique ne convenait absolument pas à nos besoins. Laisée dans un état de relative pauvreté, la Tanzanie a dû prendre immédiatement de graves mesures, qui auront d'importantes conséquences, non seulement dans le domaine économique, mais aussi pour tous les problèmes intéressant le bien-être social et politique de notre peuple. Dans notre lutte pour améliorer les conditions d'existence et le niveau de vie de notre population, nous avons reçu de l'aide de certains des membres plus privilégiés de la communauté mondiale, parmi lesquels, je suis heureux de le dire, quelques Membres des Nations Unies, mais aussi d'autres Etats actuellement exclus de cette organisation.

16. Ma délégation tient à dire que grâce à cette assistance et grâce aussi aux efforts collectifs du peuple de Tanzanie, grâce à ce qui a été fait dans chaque coin et recoin de notre pays, grâce à la confiance que nous avons eue en ce que nous pouvions faire nous-mêmes, nous avons pu réaliser des progrès appréciables qui contrastent avec ce qui s'était fait du temps de la domination coloniale. Les masses populaires de Tanzanie ont pleinement répondu à l'appel que leur a adressé notre bien-aimé président, M. Mwalim Julius K. Nyerere, pour qu'ils édifient réellement notre nation. Nous espérons que les pays développés essaieront d'apporter une contribution plus grande aux programmes de développement économique des nations moins avancées.

17. Il semblerait presque que le monde ait oublié toutes les leçons des 50 dernières années et que nous devions réapprendre qu'aucune nation n'est une île, que la pauvreté et le désespoir sont les fourriers de la révolution et de la guerre, et qu'en aidant les nations pauvres à améliorer leur sort, les pays riches travaillent véritablement dans leur intérêt national le mieux compris.

18. Il est évident que la situation sociale et économique qui règne dans le monde présente un grand danger pour la paix mondiale. Ce danger ne résulte pas

tant du fait que les problèmes ne sont pas encore bien compris ou qu'il serait difficile de s'accorder sur des solutions à ces problèmes économiques et sociaux. En réalité, c'est le contraire qui semble être le cas. Depuis la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de 1964, la plupart des problèmes mondiaux du sous-développement ont été analysés, et l'on connaît les solutions pour la plupart d'entre eux. Si le monde ne disposait pas de ressources matérielles et humaines suffisantes, nous, les pays en voie de développement, nous pourrions accepter des compromis et nous contenter de tentatives hésitantes. Mais chacun reconnaît que le monde a suffisamment de ressources, suffisamment de moyens scientifiques et technologiques pour atteindre les objectifs souhaités. Ce n'est que faute de la sagesse politique et de la volonté nécessaires que le tiers fortuné du monde continue de négliger les deux autres tiers, qui vivent dans une misère sordide, la maladie et l'ignorance. Ce déséquilibre persiste, bien qu'il ne nous reste plus que trois ans avant la fin de la Décennie: comme je l'ai déjà dit, le fossé entre riches et pauvres s'élargit à une cadence accélérée. Or, avec le progrès de la technologie moderne, nous sommes de plus en plus proches voisins les uns des autres et il est impossible que la pauvreté et l'abondance continuent à se côtoyer dans la coexistence pacifique.

19. Notre éminent secrétaire général a dit:

"La lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre de pratiquement chacune des recommandations de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement — sans en excepter les recommandations adoptées à l'unanimité — pourrait être due en partie à cette préoccupation que les pays ont de leurs intérêts immédiats et relativement étroits^{1/}."

20. De toute évidence, il faut que chacun — et plus particulièrement ceux qui sont le mieux à même d'apporter des remèdes concrets — ait une vision plus large de la situation économique et sociale dans le monde et de son interdépendance. Les pays développés devraient trouver un encouragement dans ce que les pays en voie de développement ont réussi à accomplir. Nous avons des plans de développement bien conçus et nous sommes capables d'absorber une aide plus importante, entre 3 et 4 milliards de dollars dans les cinq années à venir. Nous avons accru la mobilisation de notre épargne intérieure et nous avons entrepris les réformes économiques nécessaires. C'est pourquoi le Secrétaire général a dit encore:

"La dernière étude sur l'économie mondiale... vient infirmer les dires de ceux qui ont prétendu que les pays en voie de développement n'avaient pas fait grand chose ces cinq dernières années pour mobiliser leurs ressources nationales... mais il y a tout lieu de croire que les pays en voie de développement parviendront, pendant la deuxième moitié de cette décennie, à mieux mobiliser encore leurs ressources intérieures pour le développement.

"Dans un nombre impressionnant de cas, le principal obstacle est non pas le manque de ressources

^{1/} Cette déclaration a été faite à la 1421ème séance du Conseil économique et social (41ème session), dont les Documents officiels donnent un résumé.

nationales, mais bien plutôt l'insuffisance de ressources extérieures^{2/}."

21. Nous devrions tenir compte des avertissements de M. Prebisch, secrétaire général de la CNUCED, qui a dit:

"J'ai la conviction profonde que le monde a besoin d'un changement fondamental, non pour des considérations économiques intéressant les pays industriels mais pour des considérations économiques, sociales et politiques intéressant les pays en voie de développement, et parce que les grands pays industriels, en dépit de leur développement technique, n'ont pas découvert, ni ne découvriront sans doute, la manière de s'immuniser contre ce qui se passe et ce qui se passera dans les régions du monde en voie de développement si une vaste politique de coopération internationale n'est pas édiflée sur des bases solides." [A/6315, Annexe C.]

22. Dans le domaine économique et social, il serait bon que notre assemblée entreprenne des études sur les moyens de faire face à certaines des obligations posées par les objectifs que l'on a assignés à la Décennie. De telles études pourraient être extrêmement utiles pour préparer la deuxième phase des efforts de développement au cours des années 1970-1980.

23. Mais c'est dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales que les échecs les plus lamentables ont été récemment enregistrés.

24. Les forces du racisme et du fascisme, se remettant des blessures qui n'ont jamais été aussi mortelles qu'on l'a supposé, redressent sans vergogne leur tête hideuse dans différentes régions du monde. Dans la partie méridionale du continent africain, elles se sont jointes aux systèmes coloniaux les plus réactionnaires pour mener une lutte d'arrière-garde et essayer de survivre. On sait fort bien qu'il existe une alliance impie entre le Royaume-Uni, le Portugal et l'Afrique du Sud.

25. En Rhodésie, un régime raciste minoritaire, après avoir illégalement saisi le pouvoir, défie le Gouvernement britannique, qui prétend être la puissance responsable. Ce dernier gouvernement, qui apparemment, n'a pas la volonté ou le pouvoir — ou peut-être ni l'un ni l'autre — de maîtriser la situation comme il le devrait, n'a pas voulu jusqu'ici permettre aux Nations Unies de le faire. Pour ma délégation, le moment est venu depuis longtemps où notre organisation devrait exercer tous les pouvoirs que lui confère le Chapitre VII de la Charte.

26. La politique — si l'on peut dire — du Gouvernement britannique à l'égard de la Rhodésie est maintenant entièrement discréditée et effondrée. Ce que ce gouvernement avait dit ne pouvoir jamais donner de résultats pour l'Afrique du Sud, à savoir les sanctions économiques, il a réussi à prouver que c'était tout aussi inefficace pour sa colonie rebelle. Les "entretiens à propos d'entretiens" qu'il a engagés sous le couvert du secret et de l'obscurité étaient destinés à masquer l'absence d'une politique britannique efficace et à détourner l'attention. La manière dont il a traité la situation jusqu'à présent a prouvé deux choses

de façon convaincantes: la première, c'est que par eux-mêmes les Britanniques ne pourront ou ne voudront jamais mettre fin au régime illégal; la seconde, c'est que le recours à la force ou l'application de sanctions obligatoires, sous les auspices d'une autorité internationale ou les deux sont de nature à rectifier la situation créée par la déclaration unilatérale d'indépendance du front rhodésien. Il convient également que notre assemblée générale fournisse les moyens de continuer leurs études aux étudiants qui ne peuvent plus les poursuivre en Rhodésie par suite des tracasseries et des persécutions dont sont victimes les professeurs et les étudiants des universités.

27. Ce matin [1436ème séance], le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni nous a fait une déclaration impressionnante à propos de son dévouement au socialisme et à la lutte contre le colonialisme et le racisme. Je voudrais commenter cette déclaration car elle me paraît jeter une lumière nouvelle sur le comportement, qui a maintenant perdu toute considération, du Gouvernement britannique en ce qui concerne les problèmes africains.

28. Il fut un temps, pendant la lutte pour l'indépendance, où beaucoup d'entre nous étaient venus à croire que ceux qui, en Grande-Bretagne, se proclamaient socialistes, s'étaient engagés à employer toutes leurs forces pour éliminer ce fléau qu'est l'inhumanité de l'homme envers ses semblables et qui a pour symbole le colonialisme et le racisme. Plus tard, nous avons constaté qu'en fait seules quelques personnes dévouées et quelques petites organisations au sein du parti travailliste étaient véritablement en faveur de la liquidation de l'impérialisme, du colonialisme et du racisme. La majorité des habitants de Grande-Bretagne, conservateurs et travaillistes, ont tiré profit de l'exploitation des pays et des peuples coloniaux. Nous conservons la plus vive estime pour ces personnes et ces petites organisations qui, en Grande-Bretagne, ont pris notre parti dans la lutte pour la libération des colonies; elles étaient disposées à tous les sacrifices pour libérer d'autres hommes dans les colonies et sous les régimes racistes.

29. Mais la façon dont jusqu'ici le Gouvernement du Royaume-Uni a traité la rébellion rhodésienne nous a prouvé sans l'ombre d'un doute qu'en fait, dans les milieux gouvernementaux britanniques, nous n'avons guère d'alliés véritables dans le mouvement pour la liquidation du colonialisme et du racisme. En fait nous avons assisté à une trahison en bonne et due forme des nobles idéaux et principes du socialisme. En Tanzanie, nous sommes maintenant bien déçus de la façon dont le Gouvernement britannique aborde les problèmes de l'Afrique, et en particulier la question rhodésienne. Nous avons vu clairement sacrifier ces principes sur l'autel des avantages économiques et des sentiments de parenté qu'éprouvent les Britanniques pour le régime raciste rhodésien.

30. Nous ne sommes pas trop surpris non plus de constater que dans la déclaration du Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères, les fascistes portugais et le régime sud-africain d'apartheid n'ont été condamnés ni directement ni précisément. Ce sont cependant là des questions brûlantes pour l'Afrique et le monde entier, et nous croyons qu'aucune délégation, en particulier une délégation socialiste, ne

^{2/} Idem.

saurait manquer de condamner et recondamner encore de tels régimes. Rien d'étonnant par conséquent à ce qu'en Afrique nous parlions de ces alliances impies qui existent dans la partie méridionale de notre continent, alliances entre la Grande-Bretagne (représentée par la Rhodésie), le Portugal et l'Afrique du Sud.

31. Nous espérons que les travailleurs de Grande-Bretagne, qui ont tant lutté pour se libérer de l'exploitation capitaliste, feront entendre leur voix et désavoueront tous rapports avec l'exploitation fasciste en Rhodésie et dans les colonies portugaises et avec l'apartheid en Afrique du Sud. Les germes d'une guerre raciste résident dans l'existence persistante de régimes racistes dans la partie australe du continent africain, et nous savons tous pertinemment que la Grande-Bretagne a partie liée avec ces régimes racistes.

32. Dans les territoires de l'Angola et du Mozambique, un dur système d'exploitation et d'oppression soutient l'une des formes les plus rigides et les plus primitives de dictature en Europe. Il est choquant pour ma délégation de constater que, en dépit des protestations réitérées des Etats africains, des pays prétendument amis continuent de permettre au régime fasciste portugais d'oppression de subsister grâce à des prêts et à un matériel militaire fourni sous le couvert de l'OTAN.

33. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le système inhumain et injuste d'apartheid pratiqué en Afrique du Sud a été l'objet de la condamnation universelle. Ce système est apparu si abominable que des hommes et des femmes de condition simple en de nombreuses parties du monde, sportifs, artistes, dockers et autres, ont spontanément refusé de participer à des activités ou entreprises qui auraient pu les mettre en contact avec ceux qui pratiquent l'apartheid ou les aider et les soutenir.

34. Il est vrai que le régime raciste en Afrique du Sud n'a jamais laissé cette condamnation universelle affecter sa décision de maintenir son système. Il a continué d'être un outrage à la conscience de l'humanité, mais il a compris et senti clairement qu'il n'avait aucun appui moral ou spirituel dans le monde en général.

35. Certains événements de ces derniers mois ne sauraient manquer de réconforter le régime fasciste d'Afrique du Sud. Je songe notamment à la visite du Ministre raciste des affaires étrangères d'Afrique du Sud dans diverses capitales d'Amérique latine. Les peuples d'Afrique espèrent très vivement que les pays d'Amérique latine, qui ont tant contribué aux idéaux mondiaux de dignité et de justice humaines, ne se laisseront jamais entraîner à une amitié avec les défenseurs du chauvinisme racial et de l'injustice sociale.

36. Puisque, comme c'est aujourd'hui évident, le virus de l'apartheid et de la discrimination raciale se développera et se répandra aussi longtemps qu'il sera alimenté et soutenu par l'Afrique du Sud, ma délégation propose que l'Assemblée générale prenne des mesures pour étendre à cette forteresse de l'apartheid les sanctions économiques obligatoires prévues pour la Rhodésie. Ma délégation renouvelle

son appel instant à tous les colonialistes et à leurs complices pour qu'ils entendent le cri des peuples d'Afrique et d'autres parties du monde qui veulent être libres, mais qui continuent de souffrir sous le joug inhumain de l'esclavage colonial. Nous espérons vivement que les pays qui, par le passé, ont le plus hésité à prendre des mesures efficaces contre le colonialisme, se décideront maintenant à le faire. La Tanzanie n'éprouve aucun respect pour ceux qui se qualifient d'amis de l'Afrique aux seules fins d'obtenir un appui dans le domaine diplomatique. Nous croyons aux actes.

37. A cet égard, je voudrais citer un discours prononcé en cette haute Assemblée le 22 septembre 1966 par le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il a dit:

"Le temps n'est plus où soit la paix, soit le progrès matériel pouvaient être fondés sur la domination d'un peuple, d'une race ou d'un groupe par un autre peuple, une autre race ou un autre groupe. Cependant les tentatives dans ce sens, et seulement dans ce sens, se poursuivent aujourd'hui dans le sud de l'Afrique. Le résultat en est qu'il existe dans cette partie du monde un réel et grave danger pour la paix." [1412ème séance, par.53.]

38. A propos de la Rhodésie, le représentant des Etats-Unis a dit dans le même discours:

"Nous ne serons jamais prêts à admettre un gouvernement de minorité en Rhodésie du Sud... Nous ne saurions jamais non plus admettre une situation comme celle qui existe dans le Sud-Ouest africain où une race maintient l'autre dans un état de sujétion intolérable sous le couvert de l'appellation pompeuse d'apartheid." [Ibid., par. 54 et 55.]

39. On se souviendra que cette assemblée, à sa vingtième session, a adopté, le 15 décembre 1965, la résolution 2054 (XX). Au paragraphe 3 de la partie A de cette résolution, l'Assemblée décidait d'augmenter le nombre des membres dans le Comité spécial sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Pourtant, comme le représentant des Etats-Unis s'en souviendra, les Etats-Unis et leurs alliés ont refusé de faire partie de ce comité bien qu'ils figurent parmi les pays qui, au titre de la Charte, sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les Africains ne peuvent que tirer des conclusions très claires de ce désaccord entre les paroles et les actes. Que ceux qui s'intitulent amis de l'Afrique assortissent leurs paroles d'une action réelle et efficace! Pour notre part, nous tenons à déclarer énergiquement à cette assemblée que le peuple de Tanzanie ne fléchira jamais, si peu que ce soit, dans sa lutte pour aider à la libération totale de l'Afrique. Quelles que soient les difficultés auxquelles nous pourrions nous heurter, quelque puissants que soient nos ennemis, nous poursuivrons la lutte jusqu'à la victoire.

40. J'ai déjà indiqué, dans une intervention antérieure, que ma délégation, avec d'autres Etats africains et un grand nombre d'autres Etats Membres de l'Organisation, a été scandalisée par le récent arrêt de la Cour internationale de Justice sur le

Sud-Ouest africain^{3/}. Cet arrêt, en raison de la base étonnamment étroite sur laquelle il repose et de la procédure peu satisfaisante qui a été suivie, a sérieusement ébranlé la confiance et le respect que l'on éprouvait jusqu'ici pour la Cour. En fait, cet arrêt a porté un coup aussi sérieux au droit international et au principe du règlement pacifique des différends entre Etats qu'à la dignité et à la liberté humaine. Le mal sera presque irréparable, à moins qu'on ne prenne des mesures efficaces pour assurer une répartition géographique plus équitable dans la composition de la Cour et qu'on n'adopte des procédures judiciaires plus rationnelles.

41. Je ne voudrais toutefois pas terminer sur une note de mauvais pressentiments et de pessimisme. En dépit des sombres nuages et des brumes épaisses qui empêchent l'homme de voir l'avenir lumineux qui l'attend, en dépit des nombreuses possibilités que l'on a laissé échapper, en dépit des cas plus regrettables encore de recul dans de nombreux domaines, il y a certains signes précurseurs encourageants. On les trouve dans l'activité de l'Office du Haut Commissaire pour les réfugiés, financées par les dons généreux d'Etats Membres, et qui fournissent une aide indispensable à de malheureuses victimes, notamment en Afrique, mais aussi dans beaucoup d'autres parties du monde.

42. A cet égard, je songe aussi aux signes annonciateurs d'une plus grande intégration commerciale et technique dans certaines zones de l'Europe et à la réduction de certaines barrières au commerce, comme à la compréhension entre les parties orientale et occidentale de l'Europe. Cette tendance encourageante, nous l'avons remarquée depuis un certain temps et plusieurs orateurs y ont déjà fait allusion. Elle recevra, sans aucun doute, un élan accru dans les mois et les années à venir.

43. Ma délégation a également pris note avec satisfaction des mesures prises pour assurer une coopération substantielle dans d'autres régions du monde. Dans tous ces domaines, une collaboration positive pour l'amélioration de normes sociales et économiques est accueillie avec faveur, à condition qu'elle repose sur les principes d'égalité souveraine entre les Etats et de respect de la dignité et de la fraternité des hommes.

44. La Tanzanie se considère comme l'un des membres les plus modestes et les plus loyaux de l'Organisation de l'unité africaine. Fidèles à notre politique de coopération fraternelle et de liens régionaux et continentaux aussi étroits que possible avec tous les Etats africains, nous nous réjouissons de voir les manifestations de tendances similaires prendre une forme institutionnelle dans d'autres continents. Ceci est conforme à une philosophie selon laquelle notre organisation internationale est la plus noble création de l'homme, qui est lui-même la plus noble création de la nature.

45. Pour conclure, permettez-moi d'ajouter qu'en dépit de la période difficile et compliquée de croissance que l'Organisation doit traverser, les Nations Unies restent, pour la plupart des nations, le dernier

espoir de l'humanité. La Charte, pour imparfaite qu'elle soit, fournit les normes et principes les meilleurs et les plus généralement acceptés dans ce monde difficile où nous devons vivre. Mon gouvernement demeure profondément convaincu que les Nations Unies sont à l'heure actuelle l'espoir suprême des grandes puissances comme des petites nations. Le Gouvernement et le peuple de la Tanzanie espèrent que, sous votre sage et compétente direction, Monsieur le Président, cette vingt et unième session contribuera à rendre les Nations Unies plus fortes et mieux à même de préserver la paix, de rétablir la sécurité entre les nations et d'ajouter à la prospérité du monde.

46. M. BISHTI (Libye) [traduit de l'anglais^{4/}]: Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je suis heureux de vous dire, Monsieur le Président, toute la joie que nous a causée votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement fiers de cette élection parce que votre pays appartient à la famille afro-asiatique qui a profité de votre longue expérience et de votre compétence exceptionnelle.

47. La confiance que l'Assemblée générale vous a témoignée vient récompenser les efforts inlassables que vous avez faits pour assurer le respect des principes d'humanité et de justice sur lesquels a été édifiée cette organisation internationale. Votre élection est également le témoignage de l'estime que l'Assemblée générale porte à votre grand pays, avec lequel la Libye entretient depuis des siècles des liens étroits: historiques, spirituels et culturels. La contribution apportée par l'Afghanistan à la culture arabo-islamique qui s'étend à nos deux pays est, en grande partie, responsable de cette grande et florissante civilisation humaine.

48. La délégation libyenne est convaincue que grâce à votre sagesse, votre tact et votre longue expérience, Monsieur le Président, les travaux de cette session se dérouleront harmonieusement et que nos délibérations seront couronnées de succès.

49. Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre hommage à votre éminent prédécesseur, M. Amintore Fanfani, qui a dirigé avec une remarquable compétence les travaux de la vingtième session.

50. Le monde entier a appris avec un profond regret que le Secrétaire général avait décidé de ne pas accepter un nouveau mandat. La Libye, qui s'est associée aux préoccupations exprimées par d'autres Etats Membres et à l'appel qu'ils ont adressé à U Thant pour qu'il envisage de rester en fonctions, se félicite qu'il ait bien voulu accepter de demeurer à son poste jusqu'à la fin de la session actuelle. Encore que nous connaissons les diverses circonstances internationales qui ont dicté la décision du Secrétaire général, nous n'avons pas entièrement perdu l'espoir de voir U Thant demeurer en fonctions pendant un autre mandat, en ce moment critique où l'Organisation assume de plus vastes responsabilités.

51. En attendant, la délégation de la Libye ne peut qu'exprimer à U Thant toute sa reconnaissance pour

^{3/} Sud-Ouest africain, deuxième phase, Arrêt: C.I.J., Recueil 1966, p. 6.

^{4/} M. Bishti parle en arabe. La version de son discours a été fournie par sa délégation.

les efforts formidables et incessants qu'il a déployés depuis qu'il a assumé les fonctions de Secrétaire général afin de servir la cause de la paix et de la sécurité internationale et pour contribuer à la réalisation des buts et des principes de cette organisation.

52. L'unanimité avec laquelle le Secrétaire général a été prié de rester à son poste est, en soi, une preuve bien claire de la confiance et de l'estime qu'inspirent à la communauté internationale l'intégrité, la sagacité et l'impartialité qu'U Thant a mises au service de la cause de la paix conformément aux principes de la Charte.

53. Je voudrais également, au nom de mon pays, adresser des vœux chaleureux de bienvenue à la Guyane, nouveau Membre des Nations Unies. Nous souhaitons à son Gouvernement et à son peuple un progrès et une prospérité constante. Nous attendons le jour où les Nations Unies engloberont toutes les autres régions et tous les autres territoires et où le colonialisme aura été définitivement éliminé. Cela contribuera certainement à renforcer l'Organisation mondiale en lui donnant un caractère entièrement représentatif et en en faisant un forum plus vaste où peuvent être discutés les problèmes critiques de la paix.

54. Nous voudrions aussi dire notre joie de voir l'Indonésie revenir aux Nations Unies pour y reprendre son rôle efficace dans le raffermissement de l'Organisation et au service de la paix mondiale.

55. La vingt et unième session se réunit à un moment où l'inquiétude et la tension règnent dans diverses parties du monde, en raison de la complexité de certains problèmes graves que notre communauté internationale n'a pas encore su résoudre.

56. La communauté internationale a été déçue dans les grandes espérances qu'elle avait de consolider la paix et de faire disparaître les tensions dans le monde; la guerre, qui continue de faire rage au Viet-Nam, menace de s'étendre à toute la région du Sud-Est asiatique; le problème de Palestine attend toujours une solution juste et définitive; la politique de discrimination raciale dite apartheid continue d'être pratiquée en Afrique du Sud; de nombreux pays restent profondément engagés dans la course aux armements et l'invention d'armes de destruction massives; certaines des puissances coloniales refusent toujours de s'incliner devant les résolutions de notre organisation sur l'élimination du colonialisme et l'octroi de libre détermination aux peuples, et il subsiste des vingtaines d'autres problèmes internationaux.

57. Le problème du Viet-Nam provoque l'inquiétude du monde entier, en raison de l'extension récente et de l'escalade effrayante de la guerre. Les circonstances propres à ce problème ont rendu les Nations Unies impuissantes et les ont empêchées de remplir leur mission de maintien de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde. Tout en appréciant les efforts sincères faits pour résoudre le problème du Viet-Nam, la délégation de la Libye regrette profondément que ces efforts n'aient pas abouti.

58. Ma délégation estime que ce fait exige de nous des efforts plus grands pour parvenir à un règlement pacifique et équitable de ce grave problème. Nous

persistons à espérer cependant que l'esprit de sagesse et de modération l'emportera sur les considérations d'amour-propre, de politique ou d'idéologie et que toutes les parties intéressées se retrouveront autour de la table de négociation pour mettre fin à cette guerre tragique.

59. Nous vivons à une époque où les intérêts du monde sont étroitement enchevêtrés, où les distances ne constituent plus d'obstacle aux communications entre les nations, où la solidarité de la famille humaine devient de plus en plus nécessaire. En cette époque — celle de l'exploration de l'espace —, il n'est que naturel que le rôle des Nations Unies se développe et que leurs obligations augmentent à mesure que le temps passe. L'humanité tout entière s'intéresse profondément et vivement à notre organisation et attache la plus grande importance à la mission sacrée qu'elle est appelée à remplir.

60. Il convient donc de rechercher des solutions rapides aux difficultés qui ont failli paralyser son fonctionnement dans le passé et qui continuent de menacer son efficacité et son existence même. Il est indispensable d'établir un système financier sain qui permette à notre organisation de mener à bien sa mission et de répondre aux grandes espérances qui s'attachent à elle. La délégation de la Libye espère sincèrement que l'on trouvera des solutions aux problèmes du financement et de l'administration des opérations et qu'à l'avenir on puisse écarter toute possibilité de crise financière et constitutionnelle.

61. La Libye est véritablement un enfant des Nations Unies puisqu'elle est devenue un Etat indépendant sous les auspices de l'Organisation et qu'elle a mûri dans son berceau. La Libye n'a cessé de poursuivre une politique de réalisme et de modération fondée sur le non-alignement et sur la recherche de l'amitié avec toutes les nations. Nous avons toujours été animés du désir sincère de renforcer la paix mondiale, la compréhension, la coopération et le respect mutuel conformément aux nobles objectifs et principes de la Charte. En cette heure critique où la situation internationale va en s'aggravant, où se profile devant nous le spectre de la guerre et de la dévastation, nous ressentons plus que jamais la nécessité de respecter la Charte, d'être fidèles à ses idéaux, de faire preuve de sagesse, de bon sens et de retenue afin d'éliminer les forces qui poussent le monde vers l'abîme de la destruction.

62. La consolidation de la paix mondiale et l'élimination des causes de conflits et d'animosité sont deux des objectifs fondamentaux de notre organisation. Le but que s'est fixé l'humanité, un monde juste et libre où soit respectée la dignité humaine, demeurera un rêve inaccessible si nous ne parvenons pas à réaliser l'existence pacifique. Tant que n'aura pas disparu le cauchemar oppressant de la terreur, les grands desseins de prospérité et de coopération mondiales ne sauraient devenir une réalité.

63. C'est donc avec un soupir de soulagement que le monde a assisté en 1963 à la signature par plus de 100 nations du Traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Nous espérons tous que la mise en œuvre de la recommandation de l'Assemblée générale sur l'interdiction des essais nucléaires sou-

terrains suivrait bientôt, constituant ainsi une nouvelle mesure importante vers l'objectif plus vaste du désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Trois années ont passé depuis cette recommandation, mais le monde n'a vu qu'intransigeance de toutes parts, refus d'accepter des compromis et accroissement du nombre des nations possédant des armes nucléaires ou cherchant à en posséder. Nous savons que la décision est entre les mains des grandes puissances, qui seules sont en mesure d'apaiser les craintes de l'humanité. Il est donc de notre devoir de continuer à exercer toute la pression morale que nous pouvons, dans le cadre de l'Organisation qu'en dehors d'elle, jusqu'à ce que ces grandes puissances prennent pleinement conscience de leurs responsabilités quant à l'avenir du monde et renoncent à ces armes abominables.

64. La Libye suit avec grand intérêt les efforts faits à Genève pour arriver à un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'interdiction complète des essais nucléaires, étape indispensable du désarmement général et complet. Nous espérons que l'Assemblée générale n'épargnera aucun effort pour arriver à un accord interdisant les essais nucléaires souterrains et aussi la dissémination et la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons aussi que l'on déblayera la voie à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement à laquelle seront invités tous les pays, conformément à la résolution 2030 (XX) que l'Assemblée générale a adoptée lors de sa dernière session. Nous espérons sincèrement que tous les efforts déployés dans ce sens seront couronnés de succès, de telle sorte que les générations futures soient protégées et que les sommes énormes dépensées pour les armements soient employées à assurer une existence meilleure à toutes les nations.

65. Les négociations en cours entre les grandes puissances pour arriver à un accord sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique contribueront certainement aux efforts faits dans le domaine du désarmement. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible de venir à bout de toutes les difficultés lorsque cette question sera mise en discussion à la présente session.

66. Le monde meilleur que les Nations Unies s'efforcent de réaliser ne peut devenir une réalité s'il ne repose pas sur une base solide et juste. Les injustices infligées à certaines populations doivent disparaître et le droit sacré à la libre détermination doit trouver une application universelle.

67. Aucun peuple n'a plus soif de liberté et de justice que le peuple arabe de Palestine, qui a été victime d'une injustice sans précédent dans l'histoire moderne et qui connaît des souffrances indicibles depuis la création des Nations Unies. L'histoire a vu des guerres nombreuses, des formes diverses de colonisation; elle a vu bien des nations perdre leur liberté et leur indépendance, mais jamais l'histoire n'avait encore vu un envahisseur occuper un pays et en expulser sa population autochtone au vu et au su des Nations Unies, Organisation mondiale aux nobles principes. Tout ceci est arrivé pour la simple raison qu'il s'agissait de créer un Etat pour un groupe multiracial et multilingue d'hommes étrangers à cette terre, unis par le seul lien de la religion et du désir d'établir une entité

politique fabriquée dans la Palestine arabe, entité qui ne peut subsister que par des appels de fonds, du chantage et des agressions. Malheureusement, les Nations Unies, dans leurs premières années d'existence et dans des circonstances déplorables que nous connaissons tous, ont joué un rôle dans cette atroce tragédie. Depuis 18 ans, c'est devenu pour elles une routine de devoir affronter ce problème, mais jusqu'à maintenant elles n'ont pas pu rétablir dans leurs droits les réfugiés de Palestine en assurant leur retour dans leur foyer et en contraignant les autorités israéliennes d'agression à respecter leurs obligations envers notre organisation.

68. Les sionistes ont récemment célébré le dix-huitième anniversaire de leur occupation de cette terre arabe, estimant que ce laps de temps suffisait pour légaliser leur occupation. Cependant, ils n'ont pas pu dissimuler le fait que les propriétaires légitimes du pays marquaient à la même date le dix-huitième anniversaire de leur triste sort. Si les sionistes et leurs sympathisants estiment que cette période de 18 ans peut être citée comme preuve de la stabilité qu'aurait réalisé leur prétendu Etat et que l'amertume de jadis a été oubliée, il convient de leur rappeler que ces 18 années n'ont fait que tremper la volonté des réfugiés de Palestine — et de la génération nouvelle — de revenir dans leurs foyers, fait qui a été confirmé mainte et mainte fois dans les rapports du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

69. L'Assemblée générale a coutume de discuter de cette question dans le cadre du rapport du Commissaire général, mais en fait cette discussion ne devrait pas être limitée aux croûtons de pain que les Nations Unies offrent aux réfugiés; elle devrait s'étendre aux racines et à l'essence même de la question, c'est-à-dire au retour légitime des Arabes dans leur patrie.

70. Toutes les tentatives faites par le sionisme et le colonialisme pour résoudre la question des réfugiés arabes et préserver l'existence d'Israël ont été vouées à l'échec: Le peuple arabe de Palestine a constitué une entité politique qui peut parler en son nom et défendre ses droits. Du haut de cette tribune, il demande maintenant aux Nations Unies et à la conscience du monde de lui rendre justice, de redresser les torts qui lui ont été infligés, tout d'abord en appliquant les dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, et ensuite en le rétablissant dans son droit légitime à la libre détermination conformément aux principes des Nations Unies et de leur Charte.

71. Un autre exemple de l'irresponsabilité des autorités d'Israël, de leur mépris pour les résolutions des Nations Unies et de leurs intrigues incessantes contre le peuple arabe de Palestine a été l'inauguration, le 30 août 1966, du bâtiment du Knesset à Jérusalem, en violation des résolutions des Nations Unies et de leurs recommandations relatives à cette ville sainte. Ce geste d'Israël n'est qu'une nouvelle preuve de la persistance de ce pays dans sa politique d'agression et dans son manque de respect envers notre organisation et ses résolutions.

72. Des parties du continent africain, encore enchaînées et souffrant sous le joug d'un impérialisme impi-

toyable, luttent héroïquement pour réaliser leurs aspirations. Les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée prétendument portugaise sont assujettis aux pires formes du colonialisme et de l'oppression. Le Gouvernement du Portugal poursuit encore sa politique colonialiste dans ces territoires, avec un parfait mépris des nombreuses résolutions par lesquelles les Nations Unies ont confirmé le droit de ces peuples à la libre détermination. Il faut que les Nations Unies trouvent le moyen de permettre à la population de ces territoires d'exercer ses droits conformément à la résolution 1514 (XV) et obligent le Gouvernement du Portugal à appliquer cette résolution et d'autres encore, et à tenir compte de l'opinion mondiale.

73. En Rhodésie, une situation explosive menace la paix et la sécurité de tout le continent africain par suite de la persistance d'un gouvernement de minorité blanche. Il a défié les résolutions des Nations Unies et violé les droits de l'homme les plus fondamentaux en établissant un régime illégal qui refuse à la population autochtone le droit inaliénable de diriger librement ses propres affaires.

74. Encore que les Nations Unies aient pris certaines mesures pour lutter contre cette dangereuse situation, la délégation du Royaume de Libye estime que ces mesures ne sont pas suffisantes. Nous demandons, par conséquent, à l'Assemblée générale de redoubler d'efforts pour mettre fin à cette situation illégale en Rhodésie et pour rétablir le peuple de ce pays dans ses droits légitimes.

75. Les débats sérieux qui ont eu lieu dans cette salle sur la question du Sud-Ouest africain témoignent de l'importance de ce problème et de la nécessité de lui trouver une solution équitable.

76. Le fait que le Gouvernement sud-africain continue à dominer le territoire, à en exploiter les ressources et à en subjuguier la population, son refus d'accepter toute intervention, tout cela a poussé l'Assemblée générale à discuter cette importante question par priorité.

77. La délégation libyenne souhaite dire combien elle est inquiète de voir le Gouvernement sud-africain persister dans sa politique de ségrégation et de discrimination raciale et de le voir refuser à la majorité africaine les droits fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Profondément émue par cette regrettable situation, la Libye entend recommander à l'Assemblée générale d'inciter le Gouvernement de l'Afrique du Sud à s'écarter de sa politique raciale et à accorder la liberté et l'égalité à sa population autochtone.

78. L'entêtement que met le Gouvernement sud-africain à défier les résolutions des Nations Unies et à poursuivre sa politique de discrimination raciale constitue à nos yeux une menace grave pour la paix et la sécurité dans le continent africain et une violation de l'esprit de la Charte qui garantit les droits fondamentaux de l'homme.

79. La délégation de la Libye tient à dire toute sa reconnaissance au Comité des Vingt-Quatre pour ses efforts en vue de l'élimination du colonialisme. Elle entend aussi faire l'éloge des résolutions adoptées

par ce comité au cours de la série historique de réunions qu'il a tenues dans certaines capitales d'Afrique. Nous espérons sincèrement que ces décisions, qui reflètent les vœux et les aspirations des peuples colonisés à la liberté et à l'indépendance, seront appliquées, et que le spectre du colonialisme finira par disparaître de ces territoires, permettant à leurs populations d'exercer leur droit à la libre détermination.

80. Au tout premier plan de ces peuples se trouvent les peuples qui luttent à Aden et en Arabie du sud et qui, ces dernières années, ont été privés de stabilité et de sécurité. La Libye entend déclarer qu'elle appuie entièrement la lutte de ses frères dans cette partie du monde; elle déclare qu'elle insiste pour qu'il leur soit permis d'exercer leur droit à la libre détermination conformément aux décisions des Nations Unies, et qu'ils puissent profiter de l'aide technique et économique de l'ONU.

81. Quant à la question d'Oman, la délégation libyenne espère que l'Assemblée générale lui accordera l'attention qu'elle mérite, examinera cette juste cause et prendra les mesures qui permettront au peuple de l'Oman de décider de son propre avenir conformément à la résolution 1514 (XV).

82. La paix mondiale ne peut être solidement établie et la coopération internationale pleinement réalisée tant que le monde sera divisé en pays nantis et pays qui ne le sont pas, entre nations riches qui jouissent de tous les luxes de la vie, et nations appauvries menacées par la famine. Le fossé entre ces deux groupes de nations reste aussi large que jamais. Les efforts des Nations Unies pour le combler n'ont pas encore été pleinement couronnés de succès. La Décennie, qui en est maintenant à plus de la moitié, n'a enregistré aucun progrès substantiel dans la situation économique des pays en voie de développement. Un monde où la population croît constamment et dont les ressources, relativement, diminuent est menacé d'un très grave danger, à moins que les pays industriels n'apportent aux pays en voie de développement une assistance réaliste et efficace ayant pour but de développer leurs ressources économiques, sociales et humaines et réalisent ainsi la solidarité de la race humaine dans sa recherche d'une vie meilleure pour tous.

83. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est efforcée de poser des directives et principes nouveaux pour réorganiser la structure de l'économie et du commerce mondiaux à la lumière des exigences du monde moderne et de son évolution récente. Deux années se sont déjà écoulées depuis la conclusion de l'Acte final^{5/}, mais la plupart des recommandations sont restées sans effet; sans aucun doute, de nouveaux efforts pour les mettre en œuvre contribueraient à résoudre beaucoup des problèmes économiques auxquels doivent faire face les pays en voie de développement.

84. En créant l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, les Nations Unies ont récemment adopté une autre mesure destinée à contri-

^{5/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

buer au développement économique et social des pays en voie de développement. Etant elle-même en voie de développement, la Libye estime que l'industrialisation est un des moyens les plus importants pour débarasser les pays en voie de développement de ce qui les empêche de se développer et leur permettre d'effectuer des progrès rapides. Nous espérons que, durant la session actuelle, la nouvelle Organisation recevra les moyens nécessaires pour pouvoir fonctionner de façon efficace.

85. Qu'il me soit permis, avant d'achever ma déclaration, de saluer du haut de cette tribune les délégations des Etats Membres des Nations Unies et de les assurer que la délégation libyenne désire leur offrir son entière coopération. La délégation du Royaume de Libye désire aussi, en cette occasion, formuler, au nom de notre roi, de notre gouvernement et de notre peuple, nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour le progrès et la prospérité de tous les peuples des Nations Unies, renouveler nos souhaits de succès pour la présente session de l'Assemblée générale, en même temps que souhaiter aux Nations Unies de réussir pleinement dans leur tentatives d'édifier un monde meilleur où prévaudront la justice, la paix et la prospérité.

86. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la République arabe unie dans l'exercice de son droit de réponse.

87. M. HILMY (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Hier, au cours de son intervention devant l'Assemblée générale [1434ème séance], le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie a jugé bon de faire allusion à ce qu'il a appelé la politique de la République arabe unie. C'est avec regret que nous avons dû écouter de telles insinuations de la part du chef de la délégation tunisienne.

88. Je tiens à déclarer que les divergences existant entre le gouvernement tunisien et la République arabe unie n'ont aucun rapport — absolument aucun — avec les affaires intérieures de notre pays frère, la Tunisie, affaires dont la responsabilité incombe uniquement au

peuple tunisien, pour lequel nous éprouvons une estime et un respect profonds, et auquel nous sommes unis par des liens éternels de fraternité et par un patrimoine commun.

89. Les divergences entre le Gouvernement de la Tunisie et celui de la République arabe unie portent sur des questions et des principes de politique nationale arabe; elles ne concernent pas seulement la Tunisie et la République arabe unie, elles concernent en fait tous les pays et tous les peuples arabes.

90. A cet égard, le Conseil de la Ligue des Etats arabes, dans une réunion des Chefs d'Etat en mai 1965, a adopté la décision suivante:

"... le Conseil a décidé de rejeter catégoriquement la proposition dans laquelle le Président de la Tunisie a singulièrement choisi de se déclarer en contravention avec l'unanimité collective gouvernementale et nationale arabe, ce qui est une négation de la stipulation formelle et nationale pour la libération de la patrie arabe de la colonisation sioniste en Palestine."

91. En outre, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a, tout récemment, le 13 septembre 1966 — c'est-à-dire il y a un mois à peine — réaffirmé la position qu'il avait adoptée l'année dernière.

92. Par conséquent, Monsieur le Président, comme vous avez pu le constater, la déclaration faite par M. Bourguiba à cette tribune même n'était que l'expression de divergences existant non pas entre la République arabe unie et la Tunisie, mais entre le Gouvernement de la Tunisie d'une part, et tous les pays arabes de l'autre. Ces divergences portent essentiellement sur l'une des questions les plus vitales pour le monde arabe, à savoir le rétablissement des droits naturels des Arabes de Palestine, qui ont été frappés d'un fléau sans précédent, et à qui justice doit être rendue afin de les libérer du colonialisme et du racisme sionistes.

La séance est levée à 16 h 50.